

RÉUNION du 19 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur J-Claude BADAIRE		
Madame Michelle PRUNEAU		
Madame Mauricette ODRY		
Madame Catherine SIMONNEAU		
Madame Anne-Laure THOMAS		
Madame Murielle VILLATTE		
Monsieur Jean-Pierre BEDU		
Monsieur Claude BORNE		
Monsieur Marc DEFOSSE		
Monsieur Damien DIOT		
Monsieur Claude MONTAIGU		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
10 novembre 2015	10 novembre 2015	Monsieur Damien DIOT

Approbation du compte rendu de conseil du 15 octobre 2015

VOTE DES TARIFS 2016 :**ESPACE SOLOGNE :**

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de ne pas changer les tarifs de location de la salle Espace Sologne pour l'année 2016. Toutefois, les personnes souhaitant louer la salle pour des expositions à but lucratif, devront s'acquitter d'une somme de 100,00 €. Idem pour les associations hors commune. Par conséquent les tarifs s'entendent ainsi :

DUREE	Commune	Hors Commune
24 heures	170,00 €	200,00 €
Week end	240,00 €	300,00 €
Vin d'honneur	50 % du tarif	50 % du tarif
Associations de la Commune	30,00 € nettoyage	
Expositions à but lucratif de 9h00 à 17h00	100,00 €	
Associations Hors Commune de 9h00 à 17h00	100,00 €	

EAU :

A l'unanimité de ses membres présents le Conseil Municipal décide les tarifs suivants :

EAU		
Détail	Prix	
Consommation entre 0 et 120 m ³	0,82 €	/m ³
Consommation entre 120 et 300 m ³	0,78 €	/m ³
Consommation Supérieure à 300m ³	0,74 €	/m ³
Prime Fixe	43,00 €	
Redevance sur prélèvement ressource (Agence de L'eau)*	€	/m ³
Redevance Pollution (Agence de l'eau) *	€	/m ³

***Taux non connus à ce jour**

RAPPEL :

- En cas de casse si la responsabilité du propriétaire est reconnue, le remplacement du compteur sera facturé 100,00 €.
- **Pour les nouvelles constructions :**
 - La pose d'un compteur sera facturée 100,00 €
 - Le raccordement au réseau d'assainissement sera facturé 450,00 €.

ASSAINISSEMENT :

ASSAINISSEMENT		
Détail	Prix	
Par m ³ consommé	0,68 €	/m ³
Prime Fixe	43,00 €	
Redevance Modernisation (Agence de l'eau) *	€	/m ³

***Taux non connus à ce jour**

PRIME DE FIN D'ANNÉE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, décide d'instaurer les primes de fin d'année aux employés communaux proratisées aux jours de présences effectifs.

INDEMNITÉ de CONSEIL de Monsieur le TRÉSORIER de SULLY SUR LOIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 03 octobre 2014 émanant de Monsieur Michel MOREAU, Comptable du Trésor de Sully sur Loire, chargé des fonctions de Receveur de la commune. En effet en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant de cette indemnité qui s'élève à 370,28 € et à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour le versement de cette indemnité à Monsieur Gérard MOREAU.

PROJET DE SCHÉMA DE FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015, et soumis à l'avis de la commune ;

Considérant que ce schéma prévoit la fusion de la communauté de communes du Sullias, dont la Commune est membre, avec la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt et la Communauté de Communes Val Sol ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 du CGCT, la Commune a été saisie pour avis et qu'elle doit se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de cette saisine, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable ;

Après en avoir débattu en conseil municipal, les conseillers municipaux :

DÉCIDENT :

- De donner un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet de SDCI transmis, prévoyant la fusion de la Communauté de Communes du Sullias dont elle est membre, avec les Communautés de Communes Val d'Or et Forêt et Communauté de Communes Val Sol, l'ensemble ne représentant pas un bassin de vie cohérent ;
- De donner un **AVIS FAVORABLE** à la fusion des Communautés de Communes Val d'Or et Forêt et du Sullias, compte tenu du travail de rapprochement déjà engagé depuis plusieurs années, et des services en commun existants ;
- De donner un **AVIS FAVORABLE** à la fusion des Communautés de Communes Val d'Or et Forêt et du Sullias, éventuellement élargie au maximum à trois communes de la Communauté de Communes Val Sol, limitrophes du territoire du Sullias, (Tigy, Sigloy, et Vannes sur Cosson) qui sont déjà liées dans le cadre d'un service scolaire, à des communes du Sullias.

MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS SOLOGNE VAL SUD :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5711-1, L.5711-2 et L.5711-3 relatif aux syndicats mixtes fermés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L.5211-20,

Vu les statuts du syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2014,

Vu la délibération n°15-17 en date du 07 octobre 2015, du Pays Sologne Val Sud portant sur la modification des statuts du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud,

Vu le projet de nouveaux statuts du Pays Sologne Val Sud joint à la délibération n°15-17 du Pays Sologne Val Sud,

Considérant qu'en l'état actuel, seuls les délégués représentant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), au sein du comité syndical disposent du droit de vote pour l'exercice de la compétence « Elaboration, gestion, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) »,

Que la modification projetée permet d'assurer une représentation plus démocratique en permettant aux délégués représentant les communes de participer au vote des délibérations concernant le SCOT aux côtés des délégués représentant l'EPCI dont leur commune est membre,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce favorablement pour la modification des statuts du Syndicat Mixte de Pays Sologne Val Sud.

COURRIER DE L'ACADÉMIE ORLEANS TOURS :

Suite au courrier reçu de l'académie relatif au DUERP, et notifiant le risque que peut entraîner le chauffage actuel, le conseil à l'unanimité décide de demander un rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie et décidera de la marche à suivre lors d'un prochain conseil.

SICTOM :

Afin de donner les éléments nécessaires à la déléguée auprès du SICTOM pour le vote qui aura lieu le lundi 23 novembre 2015 relatif à la future taxation des ordures ménagères, le Conseil opte pour la Redevance Incitative. La déléguée prend note de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE :**

La Commune de Saint Florent le Jeune, a reçu l'arrêté en date du 28 octobre 2015, validant l'agenda d'accessibilité programmée.

- **RÉUNIONS DU C.L.I.de Dampierre en Burly :**

Monsieur Claude BORNE, délégué auprès de la C.L.I. de Dampierre en Burly, nous fait un bref compte rendu des différentes réunions auxquelles il a participé.

- **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, et MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT 2016 :**

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'Investissement avant les votes des Budgets Primitifs Commune, mais également Eau et Assainissement 2016 dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'année précédente hors remboursement d'emprunt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

BADAIRE Jean-Claude Maire	THOMAS Anne-Laure Conseillère	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller
PRUNEAU Michelle 1e Adjointe	DIOT Damien Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère	VILLATTE Murielle Conseillère
ODRY Mauricette 2e Adjointe	DEFOSSE Marc Conseiller	BEDU Jean-Pierre Conseiller	